



LE CHÂTEAU DE SAINTE-COLOMBE

Données historiques



Une terre, dite « *tenemento Michaelis Pigois cum quadra pisceria* » fit en 1229 l'objet d'une donation de **Richard de Reviers** au profit de l'abbaye de Montebourg. Lors du partage de la baronnie de Néhou, en 1283, l'un des lots comportait une rente à percevoir sur le moulin du seigneur de Sainte-Colombe, alors dénommé **Jean de Saussey** : « *si aura sur le moulin messire Jehan de Sausey à sainte collombe douze cartiers de fourment* ».

En 1327, **Jean du Saussay, seigneur de Golleville**, déclarait tenir de l'abbaye de Montebourg la « terre Pigouys », située à Sainte-Colombe, dont dépendait une pêcherie. Il s'agit très manifestement du même domaine, qui semble t-il, prendra durablement ensuite le titre de « fief du Saussay », du nom de cette famille de propriétaires.

En 1416, **Guillaume des Moulins** obtenait un répit pour l'aveu du fief du Saussay situé à Sainte-Colombe, dont il avait hérité de son grand-père. Guillaume des Moulins n'ayant pas fait hommage au roi d'Angleterre lors de l'occupation militaire de la Normandie, le fief est remis en 1418 à Raoul Neville par Henry V (Sevestre, p.33 et p. 39). Le « *fief du Sauchoy, appartenant à noble homme monsieur Raoul Neville, chevalier, seigneur d'Amondeville* » est à nouveau cité dans un aveu rendu en 1440.

Le domaine revint ensuite à Guillaume des Moulins, qui était peut-être le fils et homonyme du précédent propriétaire. Dans un aveu rendu en 1456, il est signalé que « *noble homme messire Guillaume des Moulins, chevalier, (...) tient le fief terre et seigneurie du Saussay, dont le chief est assis en la paroisse de Sainte-Colombe, et il y a manoir, demaines, moulin, pesquerie, coulombier, jardin, près, bois, et se relieve par ung sixte de fief de haubert* ». Le dénommé Guillaume des Moulins, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, figure encore en 1463 dans la recherche de Montfaut. En 1473, Raoul des Moulins, son héritier, rendait aveu pour son fief du Saussey.

Par un biais qui n'est pas élucidé, la seigneurie entre ensuite en possession de la famille de la Vigne. En 1567, **Jacques de la Vigne**, seigneur du Saussay, passait ainsi transaction avec les habitants de Sainte-Colombe concernant l'exploitation des marais communaux. Il figure dans l'enquête de noblesse de 1576, comme « *sieur du lieu (de Ste-Colombe), extrait d'ancienne et noble famille* ».

Un document de 1608 précise que le manoir du Saussey était encore « *assis à motte* » et possédait toujours un moulin et une pêcherie à anguilles. Cet aveu précise aussi que le titulaire de ce fief devait « *un sergent armé au chasteau de Néhou par six jours en temps de guerre* ».

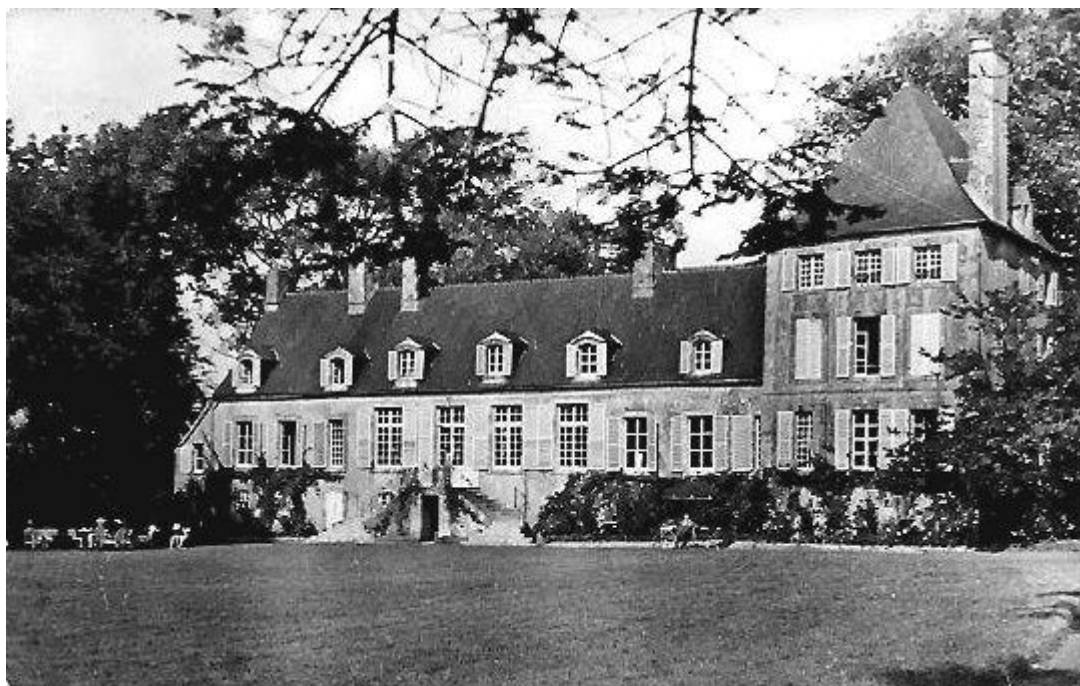
En 1663, les moines de Montebourg faisaient adjudication de leurs seigneuries de Golleville et de Sainte-Colombe au profit de Jacques de la Vigne, sieur du Saulcey. **La famille de la Vigne** renforçait ainsi son implantation sur la paroisse, mais, par une voie non identifiée (achat ?), leur domaine passe ensuite à la famille de Vamembras.

En 1698, **Etienne de Vallembras** (sic pour Vamembras), écuyer, seigneur de Segrie, rendait aveu pour le fief de Sainte-Colombe, « *tel qu'anciennement mes prédécesseurs l'ont acquis de Messieurs les abbés et religieux de Montebourg* ». Le domaine consistait alors en « *10 perches de terre où il y avait autrefois un manoir, colombier, moulin et autres édifices de présent en ruine* ». Il signalait également l'exercice d'un droit de moute sur les resséants du fief, la possession d'une garenne et d'un « *droit de chasse à cors et à cry et tendre filets aux forests du roy* ». L'ensemble du domaine, d'une consistance de neuf acres est signalé fieffé, n'existant alors « *point de domaine non fieffé* ». L'avouant signale enfin être « *jouissant présentement du dit fief en vertu d'un contrat qui en a esté cy-devant fait à ses prédécesseurs (...) par contrat du 26 mars 1575* ».

La famille de Vamembras conserve la seigneurie de Sainte-Colombe jusqu'au décès d'Etienne, en 1720. Elle passe ensuite par héritage en possession de Joseph de Preaulx, cousin d'Etienne de Vamembras, qui la revendra dix ans plus tard. Les armoiries de la famille de Vamembras (d'azur au chevron de gueules accompagné de trois feuilles de chêne de Sinople) figurent à l'intérieur de l'église paroissiale.

Le 15 juin 1730, la seigneurie de Sainte-Colombe est acquise par **Jeanne Foubert**, veuve de Bernardin le Courtois, pour la somme de 43 000 livres. La famille Le Courtois conserve ensuite la propriété jusqu'à la fin du XIXe siècle (cf. pour cette période l'étude de Remy VILLAND, « *inventaire du charrier du château de Sainte-Colombe* », Archives de la Manche).

Un acte du charrier fait état des réparations entreprises en 1788 par l'architecte Hédouin Grandmaison sur le château (S. Javel, I, p. 132).



Façade sud, d'après une carte postale ancienne

Aperçu architectural sommaire

Le château est édifié en bordure de la rivière d'Ouve, à la lisière de la dépression marécageuse séparant les paroisses de Sainte-Colombe et de Néhou. Du château, il était jadis possible de voir la forteresse de Néhou, située à moins d'un kilomètre, remplacée depuis 1904 par une minoterie. Outre le château et la ferme en dépendance, le domaine actuel compte un vaste jardin potager fermé de murs en pierre et en terre, avec portail du XVIII^e siècle et petite orangerie. Subsiste également un petit bois jouxtant le potager au sud, et un édicule, anciennement à usage de buanderie, au nord.

Eléments Renaissance

Le château, ne comporte que **deux niveaux d'habitation**. Il se développe tout en longueur sur près de dix travées, augmentées à l'est d'un haut pavillon formé de trois étages portant sur un niveau de cave. L'observation du bâtiment permet de distinguer deux phases principales de constructions, venues modifier les dispositions d'un édifice médiéval antérieur. La première de ces deux phases d'aménagement se distingue uniquement en façade nord, où subsiste un alignement de très élégantes fenêtres Renaissance, éclairant l'étage résidentiel. Certains de ces percements paraissent avoir été partiellement refaits ou modifiés, mais le détail de leur ornementation, avec encadrement à fascies, consoles végétales et fronton triangulaires, tables échancrées, dénote une réalisation originale de très belle qualité. Des comparaisons de détail peuvent notamment être établies avec le château de Tournellville ou le manoir de Graffard. La porte principale, desservie par un escalier extérieur en fer à cheval, est encadrée de pilastres à chapiteaux ioniques supportant un linteau orné de motifs géométriques et un fronton triangulaire. Cette architecture Renaissance exploite un principe d'élévation "en galerie", avec rez-de-chaussée à usage de service, et étage noble formé d'une série de pièces en enfilade. L'escalier droit intérieur, reporté en position latérale, et la cheminée de la cuisine, située en rez-de-chaussée, appartiennent à la même période de construction, qu'il convient manifestement d'attribuer à Jacques de la Vigne, signalé en tant que propriétaire du fief en 1567 et 1576.

Reprises du XVIII^e siècle

Les modifications du XVIII^e siècle ont principalement concerné la façade sud, orientée vers les marais. Les baies datant de cette période présentent un simple encadrement rectangulaire. Les ouvertures éclairant le rez-de-chaussée sont de petites fenêtres à linteau en arc surbaissé. L'ensemble de la distribution intérieure a été modifié, par insertion d'un couloir de circulation longitudinal. Cet aménagement nouveau a également occasionné l'insertion de structures de soutènement et de murs de partition au rez-de-chaussée. La plupart des cheminées des pièces d'habitations a été refaite à la même période. L'escalier en fer à cheval de la façade nord constitue probablement une adjonction contemporaine, et possède son symétrique sur la façade postérieure.

Les sources écrites permettent de déterminer que cette reprise est postérieure à la ruine du château, signalée dans l'aveu rendu par Etienne de Vamembras en 1698. L'indication de travaux engagés en 1788 sous la direction de l'architecte Hédouin Grandmaison fournit une indication potentielle - mais qui reste à être exploitée plus attentivement - concernant cette même phase d'aménagements.

Le pavillon latéral

Les modifications entreprises au XVIII^e siècle ont également affecté l'élévation de la structure en pavillon prolongeant l'édifice à l'est. Si l'ensemble des percements et la distribution de ce pavillon

sont aujourd'hui le fruit de cette phase de travaux, il est manifeste cependant qu'il existait déjà auparavant un bâtiment occupant le même emplacement et présentant une hauteur et un plan pratiquement identiques. Il en subsiste principalement la cave voûtée, éclairée par deux petits éguets largement chanfreinés, mais aussi l'un des conduits de cheminée, légèrement saillant, et la trace d'un bandeau horizontal délimitant les deux niveaux supérieurs. La liaison entre cette "tour" et le corps de logis principal est attestée par la subsistance d'anciens larmiers de toiture engagés dans les maçonneries. La porte du rez-de-chaussée, établie en communication avec les parties basses de l'aile principale est également en place. Sous réserve d'une analyse plus approfondie, ces divers éléments semblent attribuables à une date relativement haute, pouvant remonter à la première moitié du XVI^e siècle.



Façade nord, détail de porte Renaissance

Conclusion provisoire

Le château de Sainte-Colombe a surtout retenu mon attention en raison de la **qualité de son élévation d'époque Renaissance**, qu'il convient d'intégrer au nombre des plus remarquables réalisations « italianisantes » de la presqu'île du Cotentin. L'adoption d'une élévation essentiellement horizontale, avec étage noble formé d'une succession de pièces en enfilade reposant sur un rez-de-chaussée à usage de service, est également indicatrice de la modernité de cet édifice dans le contexte de son époque. Datable du dernier quart du XVI^e siècle, il constitue un jalon important, et à ma connaissance trop méconnu, pour l'étude de notre architecture régionale à l'époque de la Renaissance. L'approche historique concernant la personnalité de son commanditaire présumé, Jacques de la Vigne, mériterait à ce titre d'être développée.

L'archéologie - malheureusement bien délicate - du pavillon latéral me semble également digne de retenir l'attention. Il se pourrait en effet que le bâti « turriforme » ayant servi de base à

l'aménagement du grand pavillon XVIIIe constitue le vestige d'une maison forte d'époque médiévale. Seule une analyse approfondie permettrait de mieux évaluer cette hypothèse.

Les aménagements apportés au château de Sainte-Colombe au XVIIIe siècle ont enfin l'intérêt d'être bien représentatifs des tendances architecturales de cette période : l'ouverture de la façade sud, en direction des jardins et des marais, traduit notamment le souci de jouir plus complètement de la beauté de l'environnement paysager. L'aménagement d'un couloir de distribution, venu doubler l'édifice en profondeur, constitue une adaptation aux nouvelles exigences de confort et de distinction des fonctions résidentielles.

Ces différents critères, associés à la qualité remarquable du site, contribuent indéniablement à la qualité de ce remarquable édifice. Le soin apporté par la famille Mauger à sa restauration puis à son entretien, aura permis d'en assurer la sauvegarde et doit, à ce titre, être amplement salué.

Julien DESHAYES, 2004 (tous droits réservés, Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin)